Résolution AG CHUV – 28 octobre 2025

L'assemblée générale adopte la résolution suivante :

L'AG a pris connaissance de la situation financière du canton (dont 4,7 milliards de fortune pour moins de 600 millions de dettes) et des baisses fiscales accordées aux plus riches du canton ces dernières années, notamment l'application illégale du bouclier fiscal qui a favorisé volontairement le 1% des contribuables les plus riches du canton, empêchant ainsi des dizaines de millions de francs par an d'entrer dans les caisses du service public. La totalité des cadeaux fiscaux faits aux plus gros contribuables du canton dépasse les 700 millions de francs.

L'AG considère que le service public de la santé et le service public et parapublic du canton ne doivent pas payer pour les choix politiques du Conseil d'Etat mais doivent au contraire être préservés, au bénéfice de toutes et tous les patient.e.s, de la population du canton et des salarié.e.s des services publics.

- Au vu des coupes budgétaires qui frappent le CHUV depuis plusieurs années et de celles que le Conseil d'Etat veut encore ajouter, à savoir 24 millions de francs en 2024 et 24 millions de francs en 2025.
- Au vu des coupes dans nos salaires de 0,7% alors même que nous travaillons jour et nuit, 7 jours sur 7 et 365 jours par an pour faire tourner le CHUV aussi bien que possible

L'assemblée générale appelle l'ensemble du personnel du CHUV à se mobiliser et à se mettre en grève le 18 novembre prochain, le 25 novembre prochain puis le lendemain et ainsi de suite jusqu'à ce que le Conseil d'Etat annonce qu'il renonce aux coupes budgétaires prévues.

L'AG rappelle que la grève au CHUV est légale et que la hiérarchie a la responsabilité d'organiser le service minimum. Notre grève se fait dans le seul but de défendre nos patient.e.s contre les coupes budgétaires et de défendre nos salaires et nos conditions de travail, qui n'ont fait que se dégrader ces dernières années. Notre mouvement est donc légitime et nous appelons l'ensemble du personnel à se mobiliser et à s'organiser.

Dans ce but, l'AG appelle à la création d'un comité de grève, ouvert à toutes les personnes employées du CHUV. Ce comité se réunira une première fois à l'appel des organisations syndicales dans la semaine du 3 au 7 novembre puis aussi souvent que ce sera nécessaire pour organiser la mobilisation au CHUV.